

GUIDE POUR L'ACQUISITION DE PRESTATIONS D'ÉTUDES

Forme de mise en concurrence recommandée

Type de procédure recommandé

Motif

Caractéristiques

Règlement applicable

Pour en savoir plus

Concours

Sélective / ouverte

Le concours est la forme de mise en concurrence appropriée, car la marge créative offerte par le projet est grande et les tâches à effectuer peuvent être clairement formulées.

Si le volume estimé du marché est supérieur à la valeur seuil légale de 230 000 francs (LMP) et 250 000 francs (AIMP), vous pouvez opter pour une procédure sélective ou ouverte. La procédure sélective se prête aux tâches complexes requérant des connaissances techniques pointues. La procédure ouverte livre le plus large éventail d'offres.

- Charge de travail modérée à importante
- anonyme

SIA 142

→ [Mise en concurrence axée sur les solutions](#)

→ [Concours](#)